

## Le territoire

Le territoire couvert par notre service est **Limoges et son agglomération** ainsi que les communes se situant dans un **rayon de 20 km autour des établissements de la Fondation Delta Plus** (Limoges, Rilhac-Rancon et Panazol) pour les personnes en situation de handicap.



## Les critères d'admission

- **Résider sur le territoire d'intervention** du Service Autonomie à Domicile.
- Percevoir la **PCH (Prise en charge du handicap)**.
- Avoir une **prescription médicale** mentionnant une aide partielle ou totale pour les soins d'hygiène et de confort.
- Être âgé de **18 à 60 ans** et être en situation de handicap.

Nos services disposent d'une capacité limitée, si celle-ci est atteinte, une inscription sur liste d'attente est possible.



## Permanence et accueil du public

L'accueil téléphonique s'organise par Soins et Santé du lundi au vendredi de 08H à 18H30 au

**05.55.33.99.00**

Notre service de nuit prend le relais permettant d'assurer une continuité des appels.



©freepik.com - Ne pas jeter sur la voie publique



## Service Autonomie à Domicile

pour personnes en situation de handicap



Association Soins et Santé  
Le Castel Marie - 43, route de Nexon  
87000 Limoges

Tél. 05.55.33.99.00  
Fax 05.55.33.99.10

secretariat@soinsante-limoges.com



## Présentation

**Le Service Autonomie à Domicile assure conjointement les missions d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).**

**Le service assure une coordination des interventions des professionnels au domicile des personnes en situation de handicap, en partenariat avec la Fondation Delta Plus, l'AGEMAD et Soins et Santé.**



## Nos missions

- Offrir un **accueil physique et téléphonique unique.**
- Assurer un **accompagnement 7j/7** selon l'évaluation des besoins.
- **Coordonner et mutualiser les interventions** de soins et d'aide auprès de la personne et de son entourage pour favoriser la complémentarité des métiers.
- **Développer des actions de prévention** auprès des personnes et mobiliser les compétences adaptées en fonction des besoins.
- **Fiabiliser et sécuriser** le maintien à domicile.

## Les Professionnels

L'équipe est constituée :

- d'une **infirmière référente** et d'une **responsable de secteur**, interlocutrices principales des patients, qui évaluent les besoins de la personne, organisent son admission, assurent le suivi des prises en charge et les relations avec les partenaires ;
- **d'infirmiers** qui réalisent les soins techniques ;
- **d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux** qui réalisent les soins de nursing ;
- **d'auxiliaires de vie sociale** qui assurent l'accompagnement des actes de la vie quotidienne.



## Nos prestations de soins

Afin de vous permettre de continuer à vivre chez vous en toute sécurité, notre service met à disposition **un accompagnement global** qui s'articule autour de **soins techniques infirmiers** et de **soins d'hygiène et de confort**, prescrits par votre médecin.

## Nos prestations d'aides

Pour vous accompagner dans votre quotidien et **en toute sécurité**, notre service met également à votre disposition un **ensemble de prestations d'aide** aux actes ordinaires et/ou essentiels de la vie quotidienne.

## Financement et avantage fiscal

- Nos prestations de soins (SSIAD) sont prises en charge à 100% par l'Assurance Maladie sur prescription médicale.
- Nos prestations d'aides à domicile (SAAD) sont définies chaque année par arrêté du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et peuvent donner lieu à un soutien financier dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Les prestations réalisées par notre service vous permettent de bénéficier d'un avantage fiscal de 50% de vos dépenses dans l'année et dans la limite des plafonds définis par la réglementation.